

Conditions générales

Organisée annuellement par la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone, l'ACADIHMIE vous permet de vous initier au droit international humanitaire (ou droit des conflits armés) mais également de renforcer vos connaissances de cette discipline juridique. Abordant la matière de manière nuancée et pratique, l'ACADIHMIE vous donnera les clés pour mieux appréhender les conflits armés contemporains sous l'angle de leurs conséquences humanitaires. Vous serez amené·es à appliquer les connaissances théoriques acquises à des cas concrets d'application du DIH. Les modules thématiques sont dispensés par des expert·es aux profils très variés : académiques, collaborateur·rices d'organisations humanitaires, magistrat·es, militaires, etc.

L'ACADIHMIE s'adresse principalement :

- aux personnes amenées à mobiliser le droit international humanitaire au cours de leur carrière professionnelle actuelle ou future ;
- aux personnes amenées à appliquer ou diffuser le droit international humanitaire dans le cadre professionnel ;
- aux personnes désireuses de se familiariser avec les règles essentielles du droit international humanitaire pour se sentir mieux outillées dans le cadre de leur (future) pratique professionnelle.

Le cours est également ouvert à toute personne démontrant un intérêt pour le droit international humanitaire et/ou pour l'actualité liée aux conflits armés. A noter qu'il n'est pas nécessaire d'avoir effectué des études de droit ou de disposer de connaissances préalables en DIH. Si une attention sera portée pendant toute la durée du cours à ce que le contenu reste accessible à des non-juristes, il est important que les personnes qui s'inscrivent au cours aient conscience qu'il s'agit bien d'un cours dont l'angle d'approche est essentiellement juridique.

Attention, l'ACADIHMIE est une formation qui se déroule exclusivement sous format digital (en distanciel).

1. Conditions d'inscription

L'ACADIHMIE est accessible prioritairement à toutes les personnes résidant en Belgique, quels que soient leur fonction, leur statut et leur nationalité. L'accès au cours peut également être étendu au personnel expatrié provenant d'institutions ou d'organisations basées en Belgique. L'âge minimum requis est de 18 ans.

La matière étant abordée en **français**, la maîtrise de la langue française est un prérequis (compréhension et expression orales et écrites).

2. Modalités d'inscription et de paiement

Les inscriptions se font uniquement via notre formulaire d'inscription en ligne. Le paiement se fait également en ligne au moment de l'inscription. L'inscription ne sera donc validée qu'une fois le paiement en ligne effectué.

La date limite des inscriptions est fixée au **dimanche 27 septembre 2026**.

Les **frais d'inscription** s'élèvent à **160 €** (tarif unique).

Ce tarif inclut l'accès à la plateforme en ligne de l'ACADIHMIE permettant de suivre l'intégralité de la formation et d'accéder à une série de contenus divers, l'accès au test final et la délivrance d'un certificat de participation pour les personnes ayant pris part à

Conditions générales

l'ensemble des modules. Par ailleurs, l'accès à la plateforme sera maintenu jusqu'au 31 décembre 2026.

Remboursement par l'employeur : Si l'ACADIHMIE est inscrite au catalogue des formations prises en charge par son employeur, la personne participante s'inscrit individuellement selon les modalités précitées et se fait rembourser par son employeur sur base de l'email de confirmation d'inscription et de paiement, ainsi que de l'attestation de présence délivrée sur demande à la fin de la formation.

Conditions d'annulation : En cas de désistement plus de 15 jours avant le début de l'activité, 30 % du prix de l'activité sera retenu pour les frais encourus.

Si le désistement est annoncé moins de 15 jours avant le début de l'activité, aucun remboursement n'est effectué.

3. Spécificités techniques

L'ACADIHMIE se déroule exclusivement sous format digital. Cela signifie qu'il est indispensable pour suivre ce cursus de disposer d'une connexion internet et d'un ordinateur, car le support utilisé pour la diffusion du cours n'est pas pris en charge sur les smartphones. Le support utilisé n'est pas non plus adapté pour les personnes malentendantes et malvoyantes.

4. Programme et calendrier

La participation à l'ACADIHMIE se déroule exclusivement à distance via une plateforme en ligne. Le programme du cours est articulé autour de 6 modules thématiques. Chaque module comprend :

- des activités à réaliser individuellement et librement (apprentissage asynchrone)
- la participation à des classes virtuelles se déroulant à horaires fixes (apprentissage synchrone)

Module 1 : Introduction au droit international humanitaire et champ d'application

Module 2 : Conduite des hostilités : règles et mise en œuvre

Module 3 : Les personnes protégées : statuts et protections accordés par le DIH

Module 4 : Le respect du DIH et les défis contemporains

Module 5 : La répression pénale des crimes internationaux : le crime de guerre, le crime contre l'humanité et le crime de génocide

Module 6 : Exercice dirigé

Conditions générales

	Apprentissage asynchrone	Apprentissage synchrone
Semaine 1	Lundi 28 septembre 2026 : ouverture du module 1 (asynchrone)	Lundi 28 septembre 2026 de 19h00 à 20h00 : introduction à l'utilisation de la plateforme en ligne
Semaine 2	Lundi 5 octobre 2026 : ouverture du module 2 (asynchrone)	Lundi 5 octobre 2026 de 19h00 à 21h00 : module 1 <i>Docteur Vaïos Koutroulis, Professeur en droit international à l'Université Libre de Bruxelles</i>
Semaine 3	Lundi 12 octobre 2026 : ouverture du module 3 (asynchrone)	Lundi 12 octobre 2026 de 19h00 à 21h00 : module 2 <i>Colonel Pieter Van Malderen, conseiller juridique, Ministère belge de la Défense</i>
Semaine 4	Lundi 19 octobre 2026 : ouverture du module 4 (asynchrone)	Lundi 19 octobre 2026 de 19h00 à 21h00 ET jeudi 22 octobre 2026 de 19h00 à 21h00 : module 3 <i>Frédéric Casier, Conseiller juridique principal en droit international humanitaire, Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone</i>
Semaine 5	Lundi 2 novembre 2026 : ouverture du module 5 (asynchrone)	Lundi 2 novembre 2026 de 19h00 à 21h00 : module 4 <i>Intervenant-e à confirmer, délégation du CICR auprès de l'Union européenne, de l'OTAN et du Royaume de Belgique</i>
Semaine 6	Jeudi 12 novembre 2026 : ouverture du module 6 (asynchrone)	Jeudi 12 novembre 2026 de 19h00 à 21h00 (en présentiel) : module 5 <i>Damien Vandermeersch, Avocat général près la Cour de Cassation et professeur de droit pénal international et de procédure pénale à l'Université catholique de Louvain</i> Cours disponible en replay le 13 novembre
Semaine 7		Lundi 16 novembre 2026 de 19h00 à 21h00 : module 6 <i>Léa Saussez, conseillère juridique adjointe en Droit international humanitaire, Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone</i>
Semaine 8		Lundi 23 novembre 2026 de 19h00 à 21h00 : test

Conditions générales

Un apprentissage actif sera favorisé tout au long de votre participation à l'ACADIHMIE. Pour chaque thématique abordée, vous serez amené·es à mettre en pratique le cadre théorique vu par le biais d'exercices et de cas pratiques. Les supports d'apprentissage seront variés et des opportunités de tester vos connaissances seront proposées. Les classes virtuelles seront l'occasion d'interagir avec les intervenant·es. Des ressources pour aller plus loin en fonction des thématiques seront mises à disposition.

La participation à l'ACADIHMIE nécessite de se rendre disponible de 5 à 6 heures par semaine pendant huit semaines, soit environ 45 heures au total en comptant également le temps de révision et la participation au test final.

5. Test de connaissances et conditions d'obtention du certificat

Au terme de votre parcours d'apprentissage, il vous sera donné la possibilité de tester vos connaissances en passant un test qui portera sur l'ensemble de la matière abordée. Les consignes relatives au test seront communiquées ultérieurement via la plateforme. En cas d'échec au test ou d'impossibilité de passer le test, aucune séance de rattrapage ne sera organisée.

Un **certificat de participation** sera délivré aux personnes ayant pris part à l'ensemble des modules asynchrones (progression de minimum 70% sur la plateforme d'apprentissage). Le résultat et la participation au test n'ont pas d'impact sur l'obtention du certificat de participation. Les certificats de participation ne seront délivrés qu'une fois le formulaire d'évaluation en ligne du cours complété.

6. Protection des données personnelles

Vos données à caractère personnel collectées dans le cadre du cours annuel de droit international humanitaire sont traitées par l'asbl Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone – Activités internationales, responsable de traitement, ayant son siège social Rue du Rempart des Moines 78, 1000 Bruxelles, et inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0462.132.150, conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement général sur la protection des données 2016/679 (RGPD).

Les données collectées (nom, prénom, adresse email, civilité, adresse postale, institution, fonction) dans le cadre du cours annuel sont uniquement traitées pour les finalités suivantes :

- La gestion des inscriptions
- Le bon déroulement de l'activité auquel le·la participant·e a souscrit
- L'émission de certificats et autres documents attestant du suivi de l'activité
- L'évaluation de l'activité et la production de statistiques à des fins de reporting aux bailleurs de fonds
- La promotion de nos activités de diffusion du droit international humanitaire

Vos données sont conservées pour une durée de 7 ans suivant fin de l'activité de diffusion du droit international humanitaire.

En aucun cas vos données ne seront cédées ou vendues à une société tierce.

Si, à n'importe quel moment, vous souhaitez consulter, modifier ou supprimer vos données à caractère personnel ou si vous estimez que l'asbl Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone – Activités internationales ne respecte pas votre vie privée, vous pouvez lui

Conditions générales

adresser un courrier postal à l'adresse Rue du Rempart des Moines 78, 1000 Bruxelles, un courriel à l'adresse dpd@croix-rouge.be ou remplir les formulaires repris sur le site vie privée de la Croix-Rouge de Belgique <https://www.croix-rouge.be/donnees-personnelles/>.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la politique de protection des données à caractère personnel dans le cadre de la diffusion du droit international humanitaire : <https://www.croix-rouge.be/donnees-personnelles/diffusion-du-dih/>

7. Capture vidéos

Les classes virtuelles se déroulant via une plateforme de visioconférence seront enregistrées et mises à disposition des participant·es. Les images qui seront produites à cette occasion serviront à offrir la possibilité aux participant·es de l'ACADIHMIE 2026 de visionner à nouveau les classes virtuelles. Si la mise à disposition de tels enregistrements permet de réviser la matière à son rythme ou de pallier une absence exceptionnelle à l'une ou l'autre classe virtuelle, elle n'a pas pour objectif de dispenser les participant·es d'assister aux classes virtuelles.

La Croix-Rouge de Belgique-Communauté francophone garantit un usage respectueux de ces images. Les captures vidéos (mp4) seront mises à disposition des participant·es au cours annuel sur la plateforme ACADIHMIE en contenu non téléchargeable.

Une autorisation de captation et d'exploitation d'images sera soumise à chaque participant·e avant le lancement de l'ACADIHMIE. Les personnes qui ne désirent pas apparaître sur ces vidéos seront priées de ne pas allumer leur caméra durant les sessions.

8. Contacts

L'équipe de la Croix-Rouge de Belgique-Communauté francophone est joignable par email aux coordonnées suivantes : acadihmie@croix-rouge.be